

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 55 (1919)
Heft: 2

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

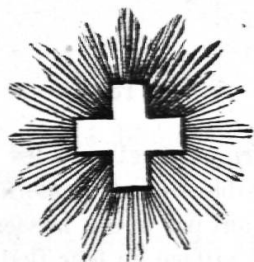
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LV^{me} ANNÉE

N° 2
Série B



LAUSANNE

11 janvier 1919.

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis)

Série A : Partie générale. Série B : Chronique scolaire et Partie pratique.

SOMMAIRE : *Avis.* — *Chronique vaudoise.* — *Chronique genevoise.* — *Chronique neuchâteloise.* — *Chronique jurassienne.* — PARTIE PRATIQUE : *Au lecteur.* — *L'expérimentation scientifique à l'école primaire.* — *Pages choisies d'auteurs nationaux.* — *Une expérience de self government scolaire.* — *Pour les petits.* — *Pour les jeunes.* — *A nos abonnés.*

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'avis de la Gérance publié sur la couverture de ce numéro.

CHRONIQUE VAUDOISE

Abonnements aux journaux. — Ensuite de démarches du Comité de la S. P. V., les journaux dont les noms suivent ont fixé les prix d'abonnement ci-dessous, en faveur des membres de la Société, et pour 1919 :

1° *La Revue* : fr. 12 au lieu de fr. 20.

2° *La Tribune de Lausanne* : fr. 15 au lieu de fr. 20.

3° *La Gazette de Lausanne* : fr. 18 » de fr. 28.

4° *La Semaine Littéraire* : fr. 8,50 » de fr. 10.

La Feuille d'Avis de Lausanne ne peut consentir à aucune diminution du prix de l'abonnement en faveur des membres du corps enseignant.

La réduction consentie par le *Journal de Genève* n'est applicable qu'aux instituteurs du canton de Genève.

Ceux qu'on fête. — On nous annonce, un peu tard, que M. H. Jaton, maître de dessin, a reçu aussi des autorités communales de Lausanne une lettre de remerciements, accompagnée d'une gratification, pour les nombreuses années du travail consacrées aux classes de cette ville. Nous ignorons le chiffre de ces années, mais l'annuaire de l'Instruction publique nous apprend que M. Jaton est entré dans l'enseignement en 1869 ! Ce sont là de beaux états de service !

Tous ceux qui connaissent M. Jaton — et ils sont nombreux, puisque cet excellent maître avait donné, il y a tantôt 20 ans, un cours de dessin dans tous nos chefs-lieux de district — tous ceux qui le connaissent, et aussi ceux qui ne le connaissent pas, se joindront à nous pour le féliciter bien vivement et pour souhaiter qu'il puisse continuer longtemps à voir toutes choses sous le meilleur

jour, à rechercher partout l'harmonie, et que les ombres de la nuit fatale ne s'étendent que le plus tard possible sur ses desseins.

— Les autorités de *Moiry* n'ont pas voulu laisser passer le 25^{me} anniversaire de l'entrée en fonctions dans ce village de leur instituteur, M. Piot, sans le marquer par une petite fête, qui prouva à notre collègue combien il a su s'attirer l'estime de la population.

Si M. Piot a conservé le robuste optimisme, l'entrain et la belle santé que nous lui avons connus naguère, on peut être assuré que la montre qui lui a été remise lui marquera une longue série d'heures et de jours d'activité, pour le plus grand bien du petit village où le sort, — qui fait parfois fort bien les choses — l'a appelé il y a un quart de siècle.

Nos félicitations à notre ami. Et qu'il s'attaque résolument au second quart de siècle !
A. R.

*** Le soir de Noël, à l'église du Pont, M. le Président du Conseil administratif de ce hameau, au nom de la population tout entière, a remis à Mlle Léa Rochat, institutrice, une magnifique montre en or, avec sautoir, et portant une inscription appropriée, en témoignage de reconnaissance pour ses 38 années de dévouement, non seulement à l'école, mais encore à la vie religieuse de la localité. Notez que l'arbre de cette année était le 38^e que Mlle Rochat organisait, et qu'au cours de sa longue carrière aucune manifestation religieuse ou philanthropique ne l'a trouvée indifférente.

La Commission scolaire de l'Abbaye n'a pas voulu demeurer étrangère à cette touchante manifestation, et, par l'organe de son vice-président, elle a félicité la jubilaire et l'a remerciée très chaleureusement pour sa bienfaisante activité.

Nous félicitons à notre tour notre collègue, ainsi que les autorités du Pont, qui savent reconnaître le dévouement.
A. R.

*** † **Ulysse Guibat**, instituteur à Burtigny, a succombé, lui aussi, à la grippe contractée au service de la Patrie.

Au temple de Burtigny, où fut célébré le service funèbre, M. Meyer, inspecteur, a rendu hommage à l'activité déployée par le défunt et apporté la sympathie du Département de l'instruction publique. Au cimetière de Gilly, où avait lieu l'inhumation, notre collègue de Coinsins, le lieutenant Zimmermann, a adressé le dernier salut de l'armée à celui qui fut un sergent estimé de ses supérieurs, aimé de ses soldats. Au nom de la S. P. V. et des instituteurs du district, M. E. Zwahlen, de Gilly, a dit le regret que cause ce brusque départ et exprimé à la famille toute la sympathie du corps enseignant. M. Raymond a parlé au nom des autorités de Burtigny.

Ulysse Guibat laisse trois petits enfants que nous recommandons à la sollicitude du corps enseignant primaire vaudois. Ainsi que le disait l'appel paru dans le dernier numéro de l'*Educateur*, ces jeunes orphelins ont droit à notre bienveillance.
A. R.

*** † **René Buvelot**. — Le 6 décembre dernier est décédé, après une courte maladie (grippe), notre très cher collègue et ami, René Buvelot.

Après avoir fréquenté les classes primaires et le collège de Moudon, il entra à l'Ecole normale qu'il quitta au printemps 1905, pourvu de son brevet primaire.

Il passa ensuite 11 mois en qualité de maître auxiliaire à l'Orphelinat de Lausanne, puis fit un remplacement de 9 mois à Donatyre. Bientôt il était appelé à diriger la 1^{re} classe mixte de Peney-le-Jorat, localité où il a terminé sa trop courte carrière, à l'âge de 32 ans. Malgré sa santé délicate, malgré les misères inhérentes à sa profession, et dont il souffrit plus que d'autres, il allait de l'avant, plein de courage et de foi dans sa mission éducatrice. Amoureux de la perfection, il était toujours en quête des méthodes et des moyens propres à mettre le mieux ses élèves à la hauteur de leur future tâche de citoyens.

René Buvelot fut un modeste, un timide, un pacifique. S'il ne se livrait pas facilement, il était pour ses amis d'une fidélité à toute épreuve. Dévoué à ses collègues, il était depuis deux ans le secrétaire très consciencieux de la conférence officielle d'Oron. Aussi une nombreuse assistance a-t-elle tenu à l'accompagner au champ du repos. A sa veuve si durement éprouvée, à sa famille en deuil, nous exprimons encore ici notre plus sincère et respectueuse sympathie. AD. D.

† **Emile Buttet.** — Le 12 décembre, une nombreuse assistance rendait les derniers honneurs, à M. Emile Buttet, instituteur, à Lausanne. Quelques jours d'une mauvaise grippe compliquée d'une pneumonie avaient suffi à avoir raison de sa robuste constitution qui avait ignoré, en quelque sorte, la maladie.

Né en 1866. Emile Buttet avait fait ses études à Peseux et obtenu en 1885 son brevet d'instituteur vaudois. Il desservit successivement les classes de la Combailaz, Gimel, Jouxens et Montblesson sur Lausanne, et avait été appelé en ville en 1915. Il laisse le souvenir d'un collègue aimable, dévoué et serviable. Pendant plusieurs années, E. Buttet avait collaboré activement à la partie pratique de l'*Educateur*. Que sa famille durement éprouvée reçoive ici l'expression de notre plus vive sympathie !

Allocations et remplaçants. — Le Grand Conseil vaudois a voté cet automne des allocations au personnel enseignant. Elles sont venues au bon moment et nous devons nos remerciements les plus chaleureux à notre autorité législative. Mais pourquoi les remplaçants en service ne peuvent-ils bénéficier de cette petite somme ? N'en ont-ils pas besoin autant que leurs collègues à poste fixe ? Beaucoup sont dans une situation bien précaire. Plusieurs ont des charges de famille ou des dettes à rembourser. L'épidémie de grippe ou la mobilisation les a privés de place pendant plusieurs mois. Pendant ce temps ils n'ont rien gagné. N'étant pas nommés, ils n'ont pas les petits avantages de leurs collègues : traitement de depositaire des fournitures scolaires, de chantre, augmentations pour années de service, etc. Leurs vacances ne leur sont pas payées, à part quelques exceptions. Ils ne peuvent espérer recevoir la part des communes (50 %) votée par le Grand Conseil. Presque tous ont fonctionné dans trois ou quatre villages et ce serait une chose bien compliquée que celle de réclamer une part proportionnelle à chacune de ces localités. Le Département de l'Instruction publique et des Cultes ne donnera-t-il pas une solution favorable à nos revendications ? Il me semble que ce ne serait que justice.

Il va sans dire que cette demande concerne aussi nos collègues, institutrices-remplaçantes.

Au nom de plusieurs,

HENRI MICHOT, remplaçant.

***** Allocations de renchérissement.** — Quelques collègues nous demandent d'insérer le tableau ci-dessous. Nous acquiesçons volontiers à leur désir, tout en faisant remarquer que ces comparaisons sont moins concluantes que d'aucuns se l'imaginent, et qu'il ne faudrait pas les pousser trop loin. Il est certain, d'autre part, que ceux qui seraient entrés dans l'enseignement (primaire, secondaire et même supérieur) dans l'espoir d'y faire fortune, et sans autre idéal, ne sauraient se contenter des traitements qui leur sont alloués....

Nous ajouterons que le Comité de la S. P. V. a fait tout son possible pour améliorer la situation matérielle des membres de notre association. S'il n'a pas obtenu, soit en février, soit en novembre 1918, absolument *tout* ce qu'il avait demandé, les résultats acquis ne sont cependant pas négligeables.

A ce propos, il y aurait lieu d'ajouter dans le tableau comparatif ci-dessous aux fr. 600 des augmentations de l'Etat, l'élévation du minimum de traitement imposée aux communes, et dont ont bénéficié la plus grande partie des membres du corps enseignant vaudois.

A. R.

Allocations pour renchérissement de la vie.

(Tableau comparatif)

	Célibataire		Marié sans enfant		Marié avec 1 enfant		Marié avec 2 enfants	
	Minim.	Maxim.	Minim.	Maxim.	Minim.	Maxim.	Minim.	Maxim.
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Fonctionnaires fédéraux	950	1700	1200	1950	1300	2050	1400	2150
Empl. de commerce ¹	Minimum: fr. 2100. —				Maximum: 2500.			
Instituteurs ²	fr. 200		fr. 400		fr. 500		fr. 600	

En réponse aux adjurations à la patience du très Vaudois M. Alf. P. !...

Quelques impatients.

CHRONIQUE GENEVOISE

U. I. P. G., Section des dames.³ — Jeudi 12 décembre, réunion familière de la Section des dames de l'U. I. P. G. pour commémorer la fête de l'Escalade.

Un entrain tout patriotique anime les esprits; il est stimulé encore par l'honneur qui vient d'échoir à notre vieille cité: la nomination de M. Gustave Ador à la présidence de la Confédération.

Une franche cordialité règne. Des productions, tant musicales que littéraires, de collègues de talent, nous font trouver les heures brèves.

Nous ne saurions nous séparer sans penser à nos soldats si dévoués et nous leur exprimons notre reconnaissance en faisant une collecte à leur profit.

Puisse la paix mondiale nous permettre, l'an prochain, de célébrer l'Escalade « d'un cœur joyeux, » comme le dit la chanson, au sein d'une humanité meilleure !

B. B.

¹ D'après la convention que présente la Société suisse des Commerçants aux associations patronales par l'intermédiaire du Département fédéral de l'Econ. publique.

² Il y a lieu d'ajouter à ces chiffres les 600 francs d'augmentation.

³ Reçu trop tard pour le numéro du 21 décembre. (Réd.)

CHRONIQUE NEUCHATELOISE

Assemblée des délégués. — L'assemblée des délégués de la Société pédagogique neuchâteloise s'est réunie le 21 décembre 1918, à Auvernier.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, le Président de la S. P. N., M. F. Hoffmann, présenta le rapport du Comité central sur l'exercice écoulé. Rapport très complet et très intéressant qui démontra que l'activité extraordinairement considérable du Comité central, au cours du dernier exercice, a dû se concentrer presque exclusivement, étant donné les conditions économiques si difficiles des années 1917 et 1918, sur des questions matérielles : augmentation des traitements et allocations de renchérissement. Nous résumerons aussi brièvement que possible ce rapport.

Traitements. — Le rapporteur rappelle, que le 18 octobre 1917, le Comité central continuait sa campagne en faveur de l'élévation des traitements par l'envoi au Conseil d'Etat et aux autorités communales d'une lettre exposant les revendications du corps enseignant. Puis le Conseil d'Etat ne pouvant faire siennes les demandes de la Société pédagogique, il fallut intervenir auprès de Messieurs les députés au Grand Conseil. La Commission du Grand Conseil chargée de s'occuper de la question des traitements, voulut bien consentir à entendre à l'une de ses séances, le Président de la Société pédagogique, M. Hoffmann, qui exposa avec chaleur et persuasion les vœux des instituteurs et des institutrices.

Ce furent ensuite les intéressantes discussions au sein du Grand Conseil, où le Corps enseignant trouva d'énergiques défenseurs et où nos demandes finirent par obtenir un succès complet.

Les traitements initiaux des instituteurs furent portés de fr. 1800 à fr. 2700 et ceux des institutrices de fr. 1200 à fr. 2000.

En outre dans cette même session, le Grand Conseil éleva le maximum de la haute-paie de fr. 900 à fr. 1200.

Allocations de renchérissement. — Il semblait qu'après les résultats obtenus en ce qui concernait les traitements, le corps enseignant pouvait se déclarer satisfait et pour un temps assez long. Mais, hélas ! il fallut bien compter avec la situation économique, qui, de mois en mois, allait en s'aggravant, dépassant toutes les prévisions, même les plus pessimistes, et bouleversant les budgets de chacun.

Le 4 septembre 1918, le Comité central adressait au Conseil d'Etat une lettre pour lui demander de vouloir bien prendre les mesures nécessaires pour qu'il soit accordé au corps enseignant des écoles communales les mêmes allocations que celles allouées aux magistrats, fonctionnaires et employés de l'Etat. La même lettre fut ensuite adressée aux autorités communales. L'*Educateur* a déjà signalé quelques-unes des démarches qui furent faites, à la suite desquelles, le 15 octobre, une pétition était adressée au Grand Conseil neuchâtelois lui demandant d'accorder au corps enseignant des écoles communales, les mêmes allocations qu'aux fonctionnaires cantonaux et de les rendre obligatoires.

Le 21 octobre, le Grand Conseil neuchâtelois votait les allocations pour les fonctionnaires et renvoyait à la Commission du budget la pétition du corps enseignant. Le Conseil d'Etat convoqua alors une assemblée des délégués des communes pour discuter la question des allocations ; à l'exception de quatre délégués, l'assemblée se prononça pour la non obligation.

Le 12 novembre, le Comité central adressait à tous les députés au Grand Conseil un rapport, en réponse à celui du Conseil d'Etat, dans lequel le rapporteur réfutait les considérations développées, qui résumaient les délibérations des délégués des Conseils communaux.

Enfin après tous ces laborieux pourparlers, le Grand Conseil, après une longue discussion, vota le principe de l'obligation et fixa le minimum des allocations au 50 % de celles accordées aux fonctionnaires cantonaux.

Le Rapport du Président central signale ensuite que le nouvel avant-projet de loi du Fonds scolaire de Prévoyance est prêt à être soumis au Comité du Fonds.

Rapport de caisse. — Le caissier de la S. P. N. donne un exposé des comptes de la Société qui se résument comme suit :

Recettes, fr. 1303,89. Dépenses, fr. 1850,95. Déficit d'exercice, fr. 547,06. L'actif net de la Société est de fr. 708,08.

La gestion et les comptes du Comité central sont ensuite acceptés à l'unanimité ; de chaleureux remerciements sont votés au Comité, et particulièrement à son infatigable et dévoué Président, M. F. Hoffmann, pour la si utile et si féconde activité déployée.

Rapports des sections. — Les Présidents des six sections de la Pédagogique donnèrent, tour à tour, lecture de leur rapport annuel. Ces divers rapports nous ont montré tout d'abord que dans la majorité des sections la totalité des instituteurs et des institutrices font partie de la Pédagogique.

Les questions matérielles ont aussi accaparé une bonne partie de l'activité des diverses sections. C'est ainsi que la section du Locle a obtenu gain de cause dans la question de la haute-paie communale en discussion au sein des autorités, haute-paie fixée à fr. 500, et les intéressés furent immédiatement mis au bénéfice de la haute-paie à laquelle leur donnaient droit leurs années de services.

A la Chaux-de-Fonds, la Pédagogique a obtenu que la haute-paie communale de fr. 750 soit servie en 10 annuités de fr. 75, au lieu de 15 annuités de fr. 50.

Il y eut dans toutes les sections, mais particulièrement dans celles de la Chaux-de-Fonds, du Locle et de Neuchâtel, de nombreuses séances de travaux, des conférences. Citons quelques-unes des questions traitées : Critique des tendances de l'enseignement actuel. L'Ecole complémentaire. — Equivalence des brevets dans la Suisse romande. — Examens de sortie. — Collaboration du Corps enseignant aux affaires scolaires. — La correction des compositions. — L'Ecole primaire répond-elle au besoin d'activité des enfants ? — L'Ecole primaire suite du jardin d'enfants. — L'internement. — L'effort des Belges. — Légendes des Alpes avec projections. — Enseignement du dessin. — Mouvement féministe actuel. — Impressions de Roumanie.

La section de la Chaux-de-Fonds, qui a déjà eu de si heureuses initiatives, avait organisé pour les vacances de juillet, à la Chaux-de-Fonds, des cours de pédagogie théoriques et pratiques, sous la direction de l'Institut Rousseau de Genève. Ces cours, qui avaient réuni un grand nombre d'inscriptions et qui promettaient d'être fort intéressants, ne purent malheureusement pas avoir lieu, à cause de l'épidémie de grippe.

CHRONIQUE JURASSIENNE

Synode scolaire bernois. — Il s'est réuni le 14 décembre, à Berne, dans la salle du Grand Conseil, sous la présidence de M. Gylam, inspecteur scolaire, à Corgémont.

Dans son discours d'ouverture, M. le président exprima le contentement du corps enseignant en présence de l'acceptation, le 1^{er} décembre, de la loi sur les indemnités de vie chère. Il rendit hommage à la mémoire des membres décédés, parmi lesquels un Jurassien, M. Albin Bandelier, instituteur, à Moutier.

L'acceptation du procès-verbal de la dernière séance et du rapport de gestion des années 1915 à 1918 ne donna lieu à aucune observation.

M. Schneider, maître secondaire à Langenthal, présente un rapport très intéressant sur l'agriculture à l'école.

Voici les conclusions adoptées :

Ecole populaire. 1. Une des fonctions principales de l'école populaire est de préparer les élèves pour la société où ils doivent vivre, mais non de leur faciliter l'apprentissage d'un art ou d'un métier. Le choix des matières de l'enseignement peut toutefois très bien tenir compte des exigences générales de la pratique.

2. C'est ainsi que, dans les classes supérieures de la campagne, l'enseignement des sciences physiques et naturelles peut utilement s'appliquer aux besoins de l'agriculture. L'arboriculture, la culture des champs, l'horticulture doivent avoir leur place dans le plan des études.

Dans les villes et dans les campagnes, on recommande l'établissement de jardins scolaires, des essais sur les effets des divers engrais, la géométrie pratique sur le terrain.

3. Le corps enseignant sera préparé théoriquement et pratiquement dans les écoles normales à donner l'enseignement agricole.

Ecole complémentaire. 4. Dans les localités ayant en grande majorité une population agricole, il faut que l'école complémentaire se transforme en école professionnelle agricole.

5. La direction de l'instruction publique est priée de s'entendre avec la direction de l'agriculture et avec la Société économique du canton de Berne en vue de l'organisation de cours spéciaux destinés aux instituteurs des cours complémentaires de la campagne.

6. L'enseignement ménager des jeunes filles doit être rendu obligatoire par les communes. Le Synode scolaire rappelle, à ce sujet, le règlement qu'il a adopté le 7 décembre 1912.

La discussion a été largement utilisée. L'impression générale est que la population agricole bernoise fait un effort considérable pour intéresser la jeune génération à la culture du sol et pour la ramener à la terre.

La revision du plan d'études des écoles primaires a été présentée par M. Mühlethaler, instituteur à Berne, et par le soussigné. Cette revision se fera en deux étapes. La première, qui a résumé les principes généraux à la base du plan d'études, est achevée. Les propositions du bureau du synode ont suscité un grand nombre de travaux très intéressants, surtout dans la partie allemande du canton.

Dans le Jura, il faut citer les mémoires des synodes de Neuveville, des Franches-Montagnes, de Porrentruy, de la réunion des synodes du Jura-sud, à Bienne, le 21 septembre 1918, ainsi qu'une brochure de M. Marchand, directeur d'école normale, à Porrentruy, *Examen critique des tendances de l'enseignement primaire actuel*.

Le bureau du Synode a proposé à la direction de l'instruction publique la nomination de deux commissions, l'une allemande, l'autre française, qui auront à élaborer le nouveau plan. Il faut espérer qu'en 1919, on arrivera à atteindre la deuxième étape.

Vient ensuite la présentation des motions. M. Balmer de Nidau, demande que des indemnités de vie chère soient accordées, pour 1918, aux institutrices et instituteurs pensionnés. Mais sur l'observation de M. Merz, directeur de l'instruction publique, que cette proposition n'avait aucune chance de succès, M. Balmer retire sa motion.

M. le Dr Troesch, de Berne, et onze de ses collègues demandent l'élaboration d'une loi scolaire nouvelle embrassant aussi bien les écoles primaires que l'enseignement moyen.

MM. Brandt, de Reconvilier et Lapaire de Porrentruy estiment que pour des raisons sociales, morales et hygiéniques la tenue des cours complémentaires doit avoir lieu le jour et non le soir.

Les deux dernières motions sont acceptées par le bureau du synode et seront traitées dans la prochaine session.

H. GOBAT.

PARTIE PRATIQUE

AU LECTEUR,

L'Educateur a toujours travaillé au progrès pédagogique ; il a été souvent un pionnier d'avant-garde et il l'est aujourd'hui autant que jamais.

Nous respecterons cette tradition ; dans la mesure modeste de nos moyens et du nombre restreint de pages dont nous disposons, nous ferons notre possible pour combattre la routine, pour apporter notre contribution à l'œuvre commune, notre pierre à l'édifice de cette *Ecole de demain*, que M. Duvillard vient d'évoquer dans une brochure extrêmement remarquable par l'alliage de l'esprit novateur et du sens des possibilités, de l'enthousiasme et de la raison. Nous nous inspirerons aussi du bel article que notre Rédacteur en chef a consacré à l'*examen critique des tendances de l'enseignement primaire actuel* dans *L'Educateur* du 18 août 1917.

C'est dire avec assez de netteté que nous sommes convaincu de la nécessité d'une réforme de l'école. Il faut notamment : simplifier les programmes, modifier les examens, établir une sélection parmi les élèves d'après leurs aptitudes, concrétiser l'enseignement toujours davantage dans les classes inférieures et moyennes, associer les travaux manuels à toutes les disciplines qui en sont susceptibles (*Arbeitsschule*), développer la culture physique, les jeux en plein air et l'éducation hygiénique.

Il va sans dire que nous n'avons pas la prétention de jouer un rôle de premier plan dans la réalisation de ces réformes, mais nous avons néanmoins la certitude que notre *partie pratique* — si petites qu'en soient l'importance et la valeur — peut prendre une part utile à cette œuvre de progrès.

Nous nous efforcerons de ne jamais perdre de vue l'éducation morale, la formation du caractère et de la volonté. L'éducation civique sera également l'une de nos préoccupations dominantes : nous en avons à l'heure actuelle plus besoin que jamais. Nous tâcherons de contribuer aussi à la culture nationale — nous ne disons pas du *nationalisme*, toujours étroit et souvent chauvin.

Nous tendrons en un mot à rapprocher l'école de la vie. Nous donnerons une place à l'actualité ; nous avons en effet la conviction qu'il est possible de l'introduire discrètement dans nos classes, sans attendre la réforme légale des programmes et des examens.

Pas plus que mes prédécesseurs, MM. Ulysse Briod et Julien Magnin dont je m'efforcerai de suivre l'exemple, je ne conçois la *partie pratique* uniquement comme un recueil de leçons ou de matériaux plus ou moins élaborés en vue de l'enseignement. Je considère toute la pédagogie *pratique* comme mon domaine propre. Je me propose en particulier de penser aux jeunes, aux débutants, à ceux qui sont à l'entrée de la carrière (à ce moment capital de l'existence où se prennent les habitudes professionnelles), et pour lesquels un conseil, une indication, une mise en garde, peuvent avoir — en dépit des réactions de l'esprit frondeur de la jeunesse — une très heureuse influence.

Voilà, ami lecteur, l'esprit dans lequel je me propose de travailler. Mon ardent, mon seul désir, est de me rendre utile. Est-ce à

dire pourtant que j'aie la présomption de contenter tout le monde ? Non, car je sais que c'est impossible. Mais à défaut de l'espoir de satisfaire chacun, je puis du moins promettre que j'apporterai à ma tâche toute ma bonne volonté.

ALBERT CHESSEX.

L'EXPÉRIMENTATION SCIENTIFIQUE A L'ÉCOLE PRIMAIRE

N° 28. Le principe du tirage des cheminées.

L'air chaud est plus léger que l'air froid. On le constate en voyant les flammes tendre à monter, les fumées s'élever ; et par conséquent les gaz chauds monter dans les cheminées.

L'expérience démontrant le tirage des cheminées peut s'opérer facilement de la façon suivante : Prenez une bougie ; faites apporter un tuyau métallique (tuyau à eau ou à gaz), de quelques décimètres de longueur, à défaut le tube de lampe ou même un tuyau en carton pourront y suppléer.

Allumez la bougie, placez le tuyau verticalement au-dessus de la flamme. Faites constater à l'élève qu'un air très chaud sort de l'orifice supérieur du tuyau.

Pour varier l'expérience, découpez dans un cercle de papier de 5 à 10 cm. de diamètre, une bande spiralée de 7 à 10 m/m de large. Suspendez-la par son centre sur une aiguille à tricoter fixée verticalement, par un de ses bouts, dans une demi-pomme de terre qui servira de support. Placez cet équipage sur le poêle ou sur les radiateurs chauds de la classe ou encore au-dessus de la flamme de la bougie. Aussitôt la bande de papier hélicoïdale, sollicitée par la force ascendante de l'air chaud se mettra à tourner, à la grande joie de vos élèves. S'il est possible de maintenir verticalement, sans qu'il bouge, le tuyau cité précédemment, fixez l'aiguille à tricoter à son extrémité supérieure au moyen d'un bout de ficelle.

Placez-y le tourniquet de papier, qui se mettra en mouvement si la bougie est allumée au bas du tuyau.

D^r PAUL JOMINI.

PAGES CHOISIES D'AUTEURS NATIONAUX

Ces deux extraits pourront servir de lectures, de dictées (le premier semble fait exprès pour l'étude de la 2^e personne du singulier), de modèles de compositions et même, en choisissant telle ou telle partie, de morceaux à apprendre par cœur. La comparaison des deux pages donnera lieu à une leçon intéressante et fructueuse.

La bise à Lausanne.

C'est la bise ! Elle souffle, balayant les nuages au ciel et la poussière des routes. Sa mordante haleine bleuit le nez des passants et met de petites larmes au coin de l'œil. On s'emmitoufle abondamment. Les vieux messieurs sortent leurs fourrures. Des dames, on n'aperçoit plus que le fin bout du pied qui se hâte et, sous la voilette, la tache rose du visage.

Là-bas, le lac est d'un azur plus vif que dans les plus beaux soirs d'été ; au-dessus

d'un miroir d'acier poli, les montagnes de Savoie alignent leur blanche théorie. Tout est léger, tout est clair. L'horizon recule, et il semble que de grandes ailes portent la vie.

Bise de Lausanne et de Genève, bise plus sage de Zurich ou de Berne, ceux qui ne t'aiment pas te maudiront tout le long des jours où ton âpre fanfare sonne la marche du soleil. Ils te jugent indisciplinée, bruyante et déplorablement tenace. Tu découvres indiscrètement les calvities les moins avouées, tu transperces sans égards les flanelles les plus denses. tu te ris avec une joie maligne des fenêtres et des portes les mieux closes. Tu entres partout. Tu veux que l'air se renouvelle dans les poumons et les demeures des hommes. Tu as la manie raisonneuse et l'esprit critique. On ne te convaincra pas de ce qu'il y a de fâcheux dans tes importunités. Ennemie du baromètre qui baisse et du temps qui se pourrit, tu fais la guerre à la brume, au brouillard, à la pluie, à la boue, à tout ce qui rampe, stagne et suinte. Il te faut du mouvement et de la lumière. Tu es pour l'élan, la netteté, la transparence. Tu es rude, mais tu es saine. Tu peux être brutale, mais tu ignores la peur. Propre comme l'épée des braves, tu es tranchante comme elle. Tu fouettes le sang, tu dégages les cerveaux, tu retrempes les âmes.....

(Virgile Rossel, *Le Roman d'un neutre*, p. 161-162.)

La bise à Genève.

La bise s'était chargée d'éveiller la cité, en ce matin de février 1530. Rude et fidèle amie que la bise de Genève. Accourue du nord, elle avait fourbi le ciel, brillant comme un bouclier neuf. Quelques nuages émiettés par son souffle puissant achevaient de se pulvériser aux limites de l'horizon, puis se fondaient, absorbés par la lumière froide de l'aube envahissante. Placide et bienveillante, le Salève, sous cette brutale caresse, arrondissait son dos difforme tout hérissé de buissons roux. Du Jura, courtine d'acier bleu, aux Voirons coiffés de leurs bois comme d'un bonnet, jusqu'au Môle enfonçant dans le bleu du ciel son coin hardi, elle allait, s'irritant de ne rien pouvoir contre les montagnes et travaillant d'autant plus dans la vaste lice qu'elles encerclaient.

De sa poigne nerveuse, elle éprouvait les chaînes tendues en travers du port, échevelait les vagues sur la triple herse des pilotis de défense, jetait des paquets d'eau sur les piles de bois entassées au port de la Fusterie, fouettait le lac qui venait à l'assaut des halles, fouaillait le Rhône indolent, secouait sa crinière d'écume sur les roues et les chantiers pressés de chaque côté de la route et grondait, en bête puissante qui regimbe.

Jeu d'orgue aux multiples registres, sa voix prenait mille accents. Pleine et rythmée dans le libre espace, elle se brisait en sanglots contre les murailles, sifflait en se coupant aux tours avancées où les soldats de garde battaient la semelle et se frappaient les flancs de leurs mains mordues par l'onglée. Elle s'engouffrait dans la rue de la Rivière qu'elle balayait en haletant, susurrant à l'angle des toits, soulevait sournoisement les tuiles brunes feutrées de mousses, qui retombaient avec un bruit de vaisselle brisée, ferrailait avec les enseignes, les marteaux des portes, les boucles des falots et les supports de torches. Elle animait d'un frisson l'eau des fossés, puis s'égayait à casser en menus morceaux les carillons des angélus qui se répondaient de St-Pierre à St-Gervais et du cou-

vent de Palais au couvent de Rive. Elle partait alors d'un rire de chipie réjouie des bons tours joués et s'arrêtait pour reprendre souffle et recommencer de plus belle.

L. HAUTESOURCE.

(Extrait de *Nicolle Vandel*.)

UNE EXPÉRIENCE DE SELF-GOVERNMENT SCOLAIRE

Introduction.

Plaidoyer de l'auteur pro domo sua.

Il serait plus exact de dire deux expériences, car j'en ai fait deux : la première à Brenles-sur-Moudon en 1909 et 1910, la seconde à La Sarraz en 1916 et 1917. (Veuillez, je vous prie, ne pas déduire hâtivement de ces dates que mes deux tentatives ont échoué. Je m'expliquerai plus loin à ce sujet ; veuillez me faire crédit en attendant.)

Ce n'est pas un traité théorique sur l'autonomie scolaire que je me propose d'écrire ici, bien qu'à ma connaissance un tel traité n'ait pas encore été publié. Notre ami et collaborateur, M. Ad. Ferrière, avait écrit un livre qui devait combler cette lacune et qui n'attendait pour voir le jour que le retour à des conditions de publications moins onéreuses ; cette œuvre a, hélas ! été détruite dans l'incendie dont l'*Educateur* a parlé au printemps dernier. Nous espérons vivement que M. Ferrière réussira à refaire ce livre et à le publier. Quant à nous, notre intention n'est pas de le remplacer, nous voudrions simplement raconter ce que nous avons fait nous-mêmes dans ce domaine.

Au point de vue théorique, l'*Educateur* a publié, dans ses numéros du 29 avril et du 5 mai 1916, une excellente étude de M. Félix Béguin, directeur des écoles de Neuchâtel ; en ce qui concerne la pratique, notre journal a donné le 29 janvier 1910 un article où M. Hippolyte Guignard expose brièvement ce qu'il a organisé dans sa classe de Founex (Nyon) et les résultats auxquels il est arrivé ; il y joint quelques considérations très intéressantes sur les précautions à observer dans l'application du système. M. Guignard publie en outre un document caractéristique : « les règlements » élaborés et adoptés par ses élèves, organisés en petite république scolaire.

Je n'imiterai ici ni M. Guignard ni M. Béguin. Contrairement à ce dernier, je me placerai autant que possible sur le terrain pratique. Mais si je me propose la même tâche que M. Guignard, je me sépare de lui quant à la manière de la remplir. Notre collègue de Founex a été extrêmement bref et concis : je voudrais ne l'être point du tout. Non pas que j'aie l'intention de parler pour ne rien dire, mais je crois qu'il est nécessaire *d'entrer dans les détails*, de raconter sans hâte les expériences réalisées et de s'arrêter quelque peu chaque fois qu'il y a avantage à le faire.

J'ai la conviction en effet que si le self-government a été généralement mal accueilli dans la Suisse romande, c'est qu'on le connaît mal, très mal même — j'irai jusqu'à dire qu'on ne le connaît pas du tout dans bien des cas. Je voudrais — et c'est là mon but principal en écrivant ces pages — en appeler des

instituteurs romands mal informés aux instituteurs romands mieux informés. Ce n'est pas que je veuille proposer mes essais comme des modèles, ni les ériger en parangons. Je sais trop bien qu'il est possible de faire mieux, beaucoup mieux que je n'ai fait moi-même, pour nourrir cette orgueilleuse pensée. Mais je crois néanmoins qu'il peut résulter quelque bien de cet exposé de bonne foi, d'où toute idée de *bluff* sera rigoureusement bannie.

Car je suis non moins convaincu d'autre part que si plusieurs essais de self-government tentés en Suisse romande ont lamentablement échoué, ou du moins n'ont pas donné les résultats qu'on en attendait, c'est que l'on ne s'y est pas pris comme il aurait fallu, que l'on a méconnu l'*esprit* même de l'autonomie, qu'on a voulu aller trop vite en besogne, imposant *du dehors* une organisation toute faite au lieu de laisser le petit organisme scolaire se développer biologiquement, *du dedans au dehors*. (Mais nous reviendrons plus loin sur ce sujet capital.)

Je voudrais donc servir la cause que je crois juste et bonne et nécessaire, du self-government scolaire. Mais j'ai une autre ambition encore. Je voudrais — pourquoi ne pas le dire ? — je voudrais prêcher d'exemple, en racontant ici, sans façon comme sans prétention, quelques-unes de mes expériences. Mon but est donc en ceci de susciter des confidences, des récits sincères d'expériences faites, si modestes soient-elles. C'est de cela surtout que nous avons besoin. Rien ne vaut l'exemple direct et rien n'est plus agissant. Je suis persuadé que la cause du progrès perd infiniment par la faute de notre trop grande modestie, de notre timidité, de notre pudeur exagérée. Je sais bien que l'on a dit et répété que le moi est haïssable, mais il ne me semble pas qu'il le soit toujours et nécessairement. Il l'est, certes, quand il s'étale, quand il veut attirer l'attention, quand il est mû par l'orgueil et la vanité. Est-il besoin de dire ici que ces mobiles nous resteront étrangers, à vous, mes chers lecteurs et collaborateurs, comme à moi ? Il est possible sans doute d'imaginer un cadre et des personnages, mais outre qu'il n'est pas donné à chacun d'animer tout cela, de le rendre vivant, rien ne remplace, me semble-t-il, en ces sortes de choses, l'accent personnel de la réalité vécue.

Je demande d'avance pardon à mes lecteurs qui estiment et maintiennent que le moi est *toujours* haïssable, et je leur promets de faire mon possible pour me garder de ce travers qui consiste à se figurer que l'on a démontré quelque chose quand on a déclaré : « Moi, je... »

(A suivre.)

ALB. C.

PENSÉES

Rien ne ruine autant l'ascendant moral du maître que l'injustice, la partialité et l'arbitraire. La justice absolue dans la discipline, un seul poids et une seule mesure pour les mêmes cas, sont de grands facteurs de l'autorité.

FRANÇOIS GUX.

Le contrôle du travail, utile et même indispensable dans tous les domaines, s'impose d'une manière absolue à l'école, si l'instituteur veut fixer l'attention des élèves pendant les leçons, obtenir une exécution consciencieuse des devoirs journaliers et assurer ainsi l'efficacité de son enseignement. FRANÇOIS GUX.

POUR LES PETITS

De quelques moyens de rendre attrayants les débuts de la lecture et de l'orthographe.

L'école enfantine gagnerait certainement à utiliser, dans une beaucoup plus large mesure, les procédés qui ont fait leurs preuves dans l'enseignement des anormaux.

Quelques essais en ont été faits dans des classes neuchâteloises, vaudoises et genevoises, et toujours maîtresses et élèves ont été enchantés. Rien d'étonnant puisque ces méthodes sont l'application des principes réclamés à cor et à cri à l'heure actuelle, éveil de l'intérêt, appel à l'activité de l'élève, lutte contre le verbalisme.

Sans revenir ici sur de très nombreux exercices qui conviendraient admirablement à l'école enfantine et aux années primaires élémentaires — on en trouvera l'exposé détaillé dans notre ouvrage : *L'Education des enfants anormaux* — nous décrirons ici quelques moyens que la pratique des anormaux nous a amenée à pratiquer ; c'est évidemment aux enfants ayant quelque difficulté à apprendre à lire qu'ils seront le plus utiles.

Une remarque préliminaire : ces moyens, disons-nous, conviennent à des enfants de 6 à 8 ans, l'expérience en est faite ; mais nous les considérons encore comme un pis-aller car nous sommes convaincus que si un jour — souhaitons-le pas trop éloigné — on veut bien supprimer complètement ces enseignements abstraits des classes élémentaires et se contenter d'enseigner aux enfants, jusqu'à 7 ou 8 ans, à se servir de leurs sens, à observer, à s'exprimer et à devenir habiles de leurs mains, tout le monde y gagnera.

Nous ne ferons pas ici un exposé complet et systématique de l'enseignement de la lecture : les bons manuels ne font pas défaut. Nous indiquerons seulement, à titre d'exemples un ou deux procédés qui en agrémenteront l'étude tout en servant à renforcer des notions imparfaitement assimilées.

Les enfants ont appris quelques sous, — supposons les voyelles, plus le **p** et le **t**, — et ils commencent à les assembler. Vite cherchons, ou faisons chercher par nos élèves quelques images, celles d'un *papa*, d'une *pie*, d'une *pipe*, d'un *pot*, celle d'un *épi* à moins qu'on ne puisse se procurer un épi réel ; celles d'une *tête*, d'un personnage qui *tape*, etc. ; la maîtresse écrit ces mêmes mots sur autant de petits cartons détachés, d'une grosse écriture bien lisible, et voilà un *jeu collectif*, suffisant pour toute la classe, puisque les élèves pourront tous le faire à tour de rôle.

Les *jeux individuels* auront plus de succès encore. Vous distribuez à vos petits élèves un grand nombre de petits morceaux de papier, la moitié tout blancs, pour dessiner, l'autre réglés, pour écrire. — J'entends les exclamations : « Et la crise du papier ? Et l'économie du matériel scolaire ! » — Si nous gardons soigneusement la moindre parcelle de papier — même s'il n'est blanc que d'un côté (circulaires, intérieurs d'enveloppes, etc.), si nous demandons à nos élèves de nous en garder de leur côté, nous serons bientôt à l'abri de ces misères, temporaires, espérons-le. — Voilà donc nos savants en herbe munis chacun de leurs

doubles petits tas de papier. Vous montrez une pipe à toute la classe et chacun de dessiner de son mieux cet objet sur un des billets blancs ; puis vous écrivez au tableau noir le mot *pipe* que chacun copie, sur un second billet, réglé cette fois. Le papa sera dessiné de mémoire ; puis le mot *papa* copié comme le précédent, par tous les élèves. Le *pot*, l'*épi* pourront être dessinés d'après nature. Il sera bon de faire dessiner d'après nature tout ce qui est simple à représenter ; au contraire si l'objet risque d'être méconnaissable, il sera plus prudent que la maîtresse fasse à la planche un croquis aussi simplifié que possible que les élèves se contenteront de copier ; on peut aussi demander à un enfant doué pour le dessin de faire, au tableau noir, ces dessins un peu difficiles, et si la représentation est suffisamment claire, elle servira de modèle.

Suivant le nombre de sons appris, suivant la difficulté plus ou moins grande qu'ont les enfants à assembler les sons, on ira jusqu'à 5, 10, 15, 20 mots. Sitôt les dessins et les écriteaux exécutés, on demande aux enfants d'aligner leurs dessins et de placer au-dessous de chacun l'écriteau correspondant. Ainsi, on pourra se rendre compte tout de suite si les dessins sont compréhensibles ou non pour leurs auteurs. La maîtresse perfectionnera les dessins par trop obscurs et vérifiera l'orthographe des noms.

(A suivre.)

A. DESCŒUDRES.

POUR LES JEUNES

Compétence professionnelle.

William James, le grand psychologue américain, a écrit dans ses *Causeries pédagogiques* :

« De même que nous devenons des ivrognes invétérés par tels et tels actes distincts d'ébriété, de même nous devenons des hommes compétents et expérimentés dans le domaine pratique et scientifique, par tels et tels actes distincts de travail et de persévérance. Qu'aucun jeune homme ne s'inquiète du résultat final de son éducation, quelque direction qu'il ait suivie. *S'il sait vaquer fidèlement à sa besogne à chaque heure de la journée de travail*, il n'a pas besoin de se préoccuper des conséquences dernières. Il peut avec toute assurance compter qu'un beau matin, en se réveillant, *il s'apercevra qu'il est devenu l'un des hommes compétents de sa génération dans la profession*, quelle qu'elle soit, *qu'il aura adoptée*. Silencieusement, parmi tous les détails de ses occupations, la faculté de juger dans tout ce domaine spécial se sera développée en lui comme *une possession qui ne se perdra jamais*. On devrait apprendre cela d'avance à la jeunesse. L'ignorance de cette vérité a sans doute contribué, plus que toutes les autres causes ensemble, à décourager et à faire trembler les jeunes gens qui s'embarquaient pour des carrières difficiles. » (C'est nous qui avons souligné.)

Il est bien certain que l'enseignement fait partie de ces carrières difficiles. Le maître d'école a une activité si absorbante, si diverse, si complexe, si délicate, il assume une si grande responsabilité, la pratique de l'éducation touche à tant de problèmes scientifiques, psychologiques et moraux, cette pratique même est semée de tant de difficultés, elle comporte tant de besognes de tout genre ! Cinq

ou six heures de leçons par jour, sans compter les retenues, souci de l'ordre matériel de la classe et des effets scolaires, de l'hygiène, de la propreté des locaux et des élèves, élaboration des programmes mensuels, établissement de l'horaire, tenue du registre de classe, de l'inventaire et de l'onglet des circulaires, préparation des leçons, correction des devoirs écrits, inscription des notes de conduite et de travail dans les livrets scolaires et dans les carnets de fréquentation, rapports d'absences, — autorité à imposer, discipline à assurer, souci du programme à parcourir, des examens, souci surtout de l'éducation physique, intellectuelle, morale, civique et nationale, — organisation de courses, excursions, promenades scolaires, relations avec les familles, les collègues, les autorités communales et cantonales, les inspecteurs, préparation de rapports pour les conférences de cercle ou de district, préoccupation de sa propre culture physique, professionnelle, littéraire, artistique, scientifique, philosophique, formation d'une bibliothèque, lecture d'une revue pédagogique au moins, collaboration éventuelle à cette revue, rédaction de notes sur ses lectures et ses observations personnelles, sur ses expériences, sur les résultats obtenus par tel ou tel procédé d'enseignement ou d'éducation morale...

Cette liste effrayante est sûrement incomplète. Qu'elle ne rebute personne cependant ! James nous révèle le secret non seulement d'accomplir toutes ces tâches, mais encore d'en émerger, de les dominer, de s'en rendre maître. Car il est un pauvre sire, celui qui se laisse submerger par elles...

Ce secret, le voici dans toute sa simplicité : faites jour après jour, mois après mois, année après année, consciencieusement, bravement, joyeusement, votre devoir, tout votre devoir.

Et un beau matin, vous vous apercevrez que vous êtes devenu un homme compétent en matière d'éducation, une institutrice de valeur, en pleine possession de ses moyens. Vous vous en rendrez compte, en partie, vous-même ; vous en aurez peu à peu l'intuition ; mais vous en recevrez surtout d'autres preuves, des preuves extérieures et vous serez souvent surpris de voir que l'on vous connaît et que l'on vous apprécie beaucoup mieux que vous ne vous l'imaginiez. Cette révélation vous viendra peut-être de votre inspecteur, des autorités communales, de vos collègues, du Département de l'Instruction publique, ou encore des écrivains pédagogiques, mais vous pouvez être sans crainte, d'une manière ou d'une autre, elle vous viendra. Et vous ferez l'expérience que ce sentiment-là est l'un des plus doux qu'il soit donné à l'homme d'éprouver.

Ex nihilo nihil ! Si vous craignez le travail suivi, le labeur modeste et journalier, si vous n'êtes actif que par à-coups, si votre énergie se dissipe et se perd au lieu de se canaliser dans l'accomplissement de la tâche quotidienne, vous ne connaîtrez jamais les joies de la plénitude, vous ne serez jamais des gens compétents...

A NOS ABONNÉS

Les abonnés qui ont reçu un numéro (4 janvier) dans lequel la feuille de texte a été omise sont priés d'en informer la gérance qui fera réparer l'erreur.

Librairie et Edition J. H. JEHEBER
GENÈVE — 28, Rue du Marché — GENÈVE

Viennent de paraître :

O. S. MARDEN

Les Harmonies du Bien

un volume de 300 pages. Broché, fr. 5.—

Ralph-Waldo TRINE

LES FORCES SUPÉRIEURES

de l'Intelligence et de l'Esprit

un volume de 264 pages Broché, fr. 7.—
Edition de luxe sur velin, numéroté Fr. 20.—

Assurance-maladie infantile

La Caisse cantonale vaudoise d'assurance infantile en cas de maladie, subventionnée par la Confédération et l'Etat de Vaud, est administrée par la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires**,

L'affiliation a lieu uniquement par l'intermédiaire des mutualités scolaires, sections de la Caisse.

Pour tous renseignements, s'adresser à la direction, à Lausanne.

ASSURANCE VIEILLESSE

subventionnée et garantie par l'Etat.

S'adresser à la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires**, à Lausanne. Renseignements et conférences gratuits.

L'Ecole des Sciences de l'Education.

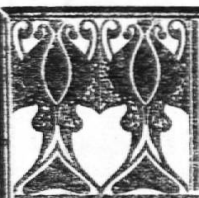
(INSTITUT J.-J. ROUSSEAU)

prépare: des **Directrices de Jardins d'enfants** (Maisons des petits), des **Agents de la protection de l'enfance**, des **Assistants de laboratoires pédagogiques**, des **Directeurs d'écoles**, etc.

Principaux enseignements: Psychologie de l'enfant, Psychologie et Pédagogie des anormaux, Pédagogie expérimentale, Education des petits, Didactique, Education morale, etc.

Le semestre d'été s'ouvrira le 10 avril.

Demander le programme au Directeur, Taconnerie 5, GENÈVE.



Vêtements confectionnés

et sur mesure
POUR DAMES ET MESSIEURS

J. RATHGEB-MOULIN

Rue de Bourg, 35, Lausanne



Draperies, Nouveautés pour Robes.
Trousseaux complets.
Articles pour Blouses. — Costumes. — Tapis. — Rideaux.
Escompte 10 0/0 au comptant.



ÉPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 62, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire.

MAIER & CHAPUIS

Rue et Place
du Pont

LAUSANNE

**MAISON
SPÉCIALE
de**

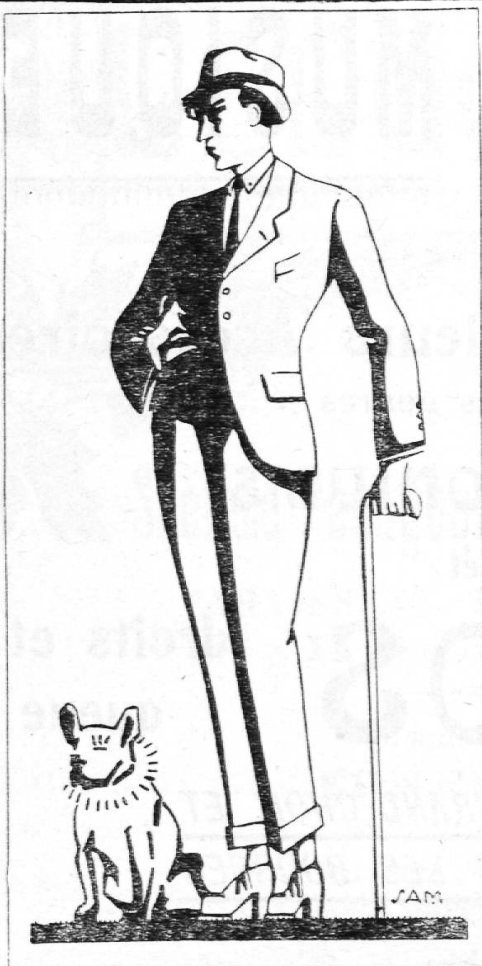
VETEMENTS

pour Messieurs et Enfants.

**UNIFORMES
Officiers**

Toute la
CHEMISERIE

10 % au comptant pour les instituteurs de la S. P. V.



Ustensiles
de cuisine
et de ménage

FRANCILLON & C^{ie}

RUE ST-FRANÇOIS, 5, ET PLACE DU PONT

LAUSANNE

Fers, fontes, aciers, métaux

OUTILLAGE COMPLET

FERRONNERIE & QUINCAILLERIE

Brosserie, nattes et cordages.

Coutellerie fine et ordinaire.

OUTILS ET MEUBLES DE JARDIN

Remise 5 % aux membres de S. P. R.

TOUT

ce qui a rapport
ou concerne la

MUSIQUE

les

Instruments et leurs Accessoires
en tous genres

HARMONIUMS

et

PIANOS

droits et à
queue

 TRÈS GRAND CHOIX ET
POUR TOUTES LES BOURSES

chez

FŒTISCH FRÈRES
S. A.

à Lausanne, Vevey et Neuchâtel

LIBRAIRIE
THÉÂTRALE

Prix spéciaux pour
Instituteurs, Pensionnats
et Prof. de Musique.

LIBRAIRIE
MUSICALE

DIEU

HUMANITE

PATRIE

LV^{me} ANNÉE — N° 3



LAUSANNE, 18 janvier 1919.

L'EDUCATEUR

(EDUCATEUR ET ECOLE-REUNIS)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

En été tous les quinze jours.

Rédacteur en Chef:

ERNEST BRIOD

La Paisible, Cour, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique:

ALBERT CHESSEX Avenue Bergières, 26.

Gérant: Abonnements et Annonces.

ERNEST VISINAND Avenue Glayre, Lausanne.

Editeur responsable.

Compte de chèques postaux N° II, 125.

COMITÉ DE RÉDACTION:

VAUD: A. Roulier, instituteur, la Rippe.

JURA BERNOIS: H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE: W. Rosier, Professeur à l'Université.

NEUCHÂTEL: H.-L. Gédet, instituteur, Neuchâtel.

ABONNEMENT: Suisse, 8 fr. (Poste 8 fr. 20); Etranger, 10 fr.

PRIX DES ANNONCES: 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra un ou deux exemplaires aura droit à un compte-rendu s'il est accompagné d'une annonce.

On peut s'abonner et remettre les annonces:

LIBRAIRIE PAYOT & C^{ie}, LAUSANNE.



Editions ATAR — GENÈVE

**Livres en usage dans les Universités, Collèges,
Ecoles secondaires, primaires et privées
de la Suisse romande.**

ARZANI, prof.	Grammaire italienne	Fr. 3.—
» »	Anthologie italienne	» 3.—
CHOISY, L., pasteur.	Manuel d'instruction religieuse, 4 ^{me} édition.	» 0.75
CLIFT, J.-A.	Manuel du petit solfégien.	» 0.95
CORBAZ, André.	Exercices et problèmes d'arithmétique, 1 ^{re} série, Livre de l'élève	» 0.80
	» » » » Livre du maître	» 1.40
	» » » 2 ^{me} série Livre de l'élève	» 1.20
	» » » » Livre du maître	» 1.80
	» » » 3 ^{me} série, Livre de l'élève	» 1.40
	» » » » Livre du maître	» 2.20
	Calcul mental	» 2.20
	Manuel de géométrie	» 1.70
DÉMOLIS, prof.	Physique expérimentale	» 4.50
DENIS, Jules.	Manuel d'enseignement antialcoolique (77 fig. et 8 pl. litho.)	» 2.—
DUCHOSAL, M.	Notions élémentaires d'instruction civique, édit. complète	» 0.60
» » » » » »	réduite	» 0.45
EBERHARDT, A., prof.	Guide du violoniste	» 1.—
ELZINGRE, H., prof.	Manuel d'instruction civique (2 ^{me} partie: Autorités fédérales)	» 2.—
ESTIENNE, H.	Pour les tout petits, poésies illustrées	» 2.—
GAVARD, A.	Livre de lecture, degré moyen	» 1.50
GOUÉ (Mme) et GOUÉ, E.	Comment faire observer nos élèves?	» 2.25
GROSGURIN, prof.	Cours de géométrie	» 3.25
JUGE, M. prof.	Notions de sciences physiques	» 2.50
	Leçons de physique, 1 ^{re} livre: Pesanteur et chaleur	» 3.75
	» » 2 ^{me} livre: Optique	» 2.50
	Leçons d'histoire naturelle.	» 3.25
	Leçons de chimie.	» 2.50
	Petite flore analytique (à l'usage des écoles de la Suisse romande).	» 2.75
LESCHAZE, A., prof.	Premières leçons intuitives	» 1.80
	Manuel pratique de langue allemande, 1 ^{re} partie	» 1.50
	» » 2 ^{me} partie	» 3.—
	» » 1 ^{re} partie, professionnelle	» 2.25
	» » 2 ^{me} partie, professionnelle	» 2.75
	Lehr- und Lesebuch für den Unterricht in der deutschen Sprache	
	1 ^{re} partie.	» 1.40
	2 ^{me} partie.	» 1.50
	3 ^{me} partie.	» 1.50
MALSCH, A.	Les fables de la Fontaine (édition annotée).	» 1.50
MARTI, A.	Livre de lecture, degré inférieur	» 2.50
MARTI et MERCIER.	Livre de lecture, degré supérieur	» 3.—
PITTARD, Eug., prof.	Premiers éléments d'histoire naturelle	» 2.75
PLUD'HUN, W.	Comment prononcer le français?	» 0.50
» »	Parlons français.	» 1.—
POTT, L.	Geschichte der deutschen Literatur	» 4.—
SCHUTZ, A.	Leçons et récits d'histoire suisse	» 2.—
THOMAS, A., pasteur.	Histoire sainte	» 0.65

Majoration de 20 % sur les prix ci-dessus, suivant décision de la Société des Libraires-Editeurs de la Suisse.

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Enseignement secondaire.

Collège de Rolle. — Un poste de **maître secondaire** est au concours
Obligations: 30 heures par semaine.

Enseignement de l'arithmétique et de la comptabilité, des mathématiques, des sciences physiques et naturelles et du dessin technique.

Traitement initial: 3600.— fr. Tous les 4 ans augmentations de fr. 50.— pour années de service dans le canton. Traitement maximum: 3850.— fr.

Entrée en fonctions immédiate.

Adresser les inscriptions, avec « curriculum vitae », au Département de l'Instruction publique, 2me service, jusqu'au 28 janvier, à 6 heures du soir.

**Département de l'Instruction publique
et des Cultes.**

Musée scolaire cantonal

La mise en circulation des moyens d'enseignement que possède le Musée scolaire cantonal s'effectue comme auparavant sur demande pour laquelle il suffit de solliciter l'envoi des formulaires nécessaires. Les vues pour projections lumineuses ne seront que très exceptionnellement envoyées par la poste.

Jusqu'à fin février, le Musée sera ouvert le jeudi après-midi, et, dès cette date, les mercredis et samedis après midi.

AVIS DE LA GÉRANCE

L'abonnement à l'*Educateur* a dû être porté à **8 fr.** pour l'année 1919, ensuite d'un renchérissement considérable du papier et de l'impression. Pour en faciliter le paiement, pour ne point rompre brusquement avec le chiffre traditionnel, nous percevrons cette somme en deux fois: **5 fr.** en janvier et **3 fr.** en juillet.

Nous prions instamment nos abonnés, ceux qui peuvent le faire, de bien vouloir verser au compte de chèques postaux **II 125**, en utilisant le formulaire encarté dans le numéro 2, le premier acompte sur leur abonnement 1919.

Ceux qui désirent s'acquitter en une seule fois, par **8 fr. 05**, demanderont à la poste un formulaire de chèque en blanc: une simple correction du chiffre 5 ne serait pas admise.

Le paiement par chèque pourra être effectué jusqu'au 15 février; à partir de cette date, le premier acompte sera pris en remboursement postal.

Le présent avis ne concerne pas les personnes qui se sont acquittées par une autre voie (librairie Payot, mandat ou abonnement postal.)

Nos abonnés du Jura bernois, membres de la Société pédagogique jurassienne, auront à verser: en janvier **5 fr. 05**, en juillet **2 fr. 55**, ou **7 fr. 55** en un seul paiement.

Nos abonnés de l'étranger sont priés également de nous envoyer en janvier le montant de leur abonnement pour 1919.

Le Gérant: E. VISINAND.

Librairie PAYOT & C^{ie}, Lausanne

Vient de paraître :

A. MEILLET

PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE

Les langues dans l'Europe nouvelle

Un volume in-16, fr. 5.

Les langues parlées en Europe ont de tout temps été très diverses. Depuis le début du XIX^e siècle, chaque nation, petite ou grande, *tend* à se donner une langue de civilisation particulière; en revanche les parlers locaux, les patois *tendent* à s'éliminer. Or, tandis que les langues de civilisation se multiplient, la civilisation européenne s'unifie, et les rapports entre les nations deviennent *de plus en plus* aisés, *de plus en plus* fréquents. Les différences de langues deviennent par suite *de plus en plus* gênantes.

L'objet de l'auteur est d'examiner comment se brisent les langues communes et comment on en crée de nouvelles. Il a été ainsi amené à décrire la situation linguistique de l'Europe à la veille de la guerre, et à rechercher comment il sera possible d'y remédier *après la paix*.

Cet ouvrage sera spécialement apprécié en Suisse, où le problème des langues a une si grande importance.

Rappel:

FRANK OLIVIER

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

LES ÉPODES D'HORACE

Un volume in-8, fr. 5.

Les étudiants sont de plus en plus ahuris par la complexité croissante et le morcellement presque infini des disciplines qui constituent la science de l'antiquité classique. C'est pour eux que le professeur Olivier a écrit ce livre plein de science, et aussi de bon sens et d'esprit.

W. WARDE FOWLER

La vie sociale à Rome au temps de Cicéron

traduit de l'anglais par A. Biaudet. Un volume in-8, fr. 7.50

M. W. Warde Fowler est depuis longtemps connu et apprécié en Angleterre et en Amérique. Aucun de ses ouvrages n'avait été traduit en français et M. Biaudet a comblé cette lacune en offrant au public un des meilleurs livres de l'éminent historien. Il s'adresse non seulement aux professeurs, mais à tout le public qui lit et qui pense. Il lui révélera un savant qui est en même temps un lettré et un homme de cœur; et l'étude de l'Antiquité ne peut que profiter d'un pareil champion. Cet ouvrage de vulgarisation aimable est éloigné de tout pédantisme et ne fait point étalage d'érudition.

Il convient particulièrement à la jeunesse, pour des lectures en classe, surtout aux élèves qui ne font pas de latin.